

EHPAD : La FFMKR pointe une menace pour l'exercice libéral

A la suite d'une réunion au Secrétariat d'Etat en charge des aînés pour discuter du projet de contrat-type portant sur les conditions d'intervention des masseurs-kinésithérapeutes en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs, dénonce une atteinte inacceptable à la pratique conventionnée. En effet, souligne le syndicat, le gouvernement souhaite que les professionnels libéraux ne soient plus rémunérés par les patients mais par l'établissement, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes.

Tout d'abord, rappelle la FFMKR, l'ACOSS refuse de prendre en charge les cotisations sociales des libéraux qui pratiquent des tarifs opposables dans ce cadre, les prestations concernées peuvent faire l'objet d'une requalification du contrat en contrat de travail par l'URSSAF, et enfin, les établissements pourront contrôler totalement l'activité des professionnels de santé libéraux. En clair, ce dispositif aboutit à terme au contournement pur et simple du statut libéral.

C'est pourquoi le syndicat qui défend le paiement à l'acte et serait favorable à la forfaitisation du temps de coordination à condition qu'elle soit décente, juge ce dossier totalement inacceptable en l'état.

La Fédération Nationale des Podologues fait La même démarche auprès du Secrétariat d'état aux aînés car Les professionnels qui travaillent dans ces structures vont rencontrer Les mêmes problèmes.